

La prison de Bruges inadaptée aux francophones

JUSTICE

La prison de Bruges, la seule de Belgique à être dotée d'une aile de haute sécurité abritant dix détenus réputés dangereux, pourra-t-elle encore y recevoir des prisonniers francophones ? Le tribunal de 1^{re} instance de Bruxelles, devant lequel le Liégeois Mohamed El Jabbari avait introduit un référé en urgence, a condamné l'Etat, ce vendredi, stigmatisant la violation, dans cette aile, de la législation relative à l'emploi des langues en matière administrative.

Mohamed El Jabbari, 34 ans, purgeait des peines de 7 et 8 ans de prison pour 22 faits de violence lorsqu'il s'était évadé de la prison de Lantin en mai 2011. Trois ans plus tard, il avait été intercepté à Arlon après avoir commis des faits de violence et de stupéfiants qui lui ont valu 4 ans supplémentaires. Détenu sous régime de sécurité particulier dans plusieurs prisons francophones, El Jabbari échafauda de nouveaux projets d'évasion qui lui valurent d'être envoyé, six jours après son arrivée à Ittre en août 2016, dans une des dix cellules du quartier de haute sécurité de Bruges, où il est toujours aujourd'hui.

« L'ensemble des actes pris dans le cadre de cette procédure administrative devaient être dressés en français, ce qui n'a pas été le cas », souligne M^e Nève, son avocat. Or, ces actes sont *« indispensables pour que la décision de restreindre les droits fondamentaux du détenu soit prise »*, souligne l'ordonnance rendue ce vendredi.

En outre, les documents dressés n'ont fait l'objet d'aucune traduction en français ; puisque l'autorité pénitentiaire n'a donc pas respecté la législation relative à l'emploi des langues, *« la décision du maintien dans l'aile de haute sécurité est vidée de toute effectivité »*, conclut l'ordonnance qui condamne l'Etat, sous peine d'une astreinte de 300 euros par jour, à mettre fin au régime de détention particulier auquel Mohamed El Jabbari est astreint.

L'ordonnance est exécutoire et les conditions de détention du Liégeois seront donc plus que vraisemblablement allégées. Cela n'empêchera pas l'Etat d'interjeter appel afin de ne pas voir certains des francophones les plus dangereux de Belgique détenus à Bruges, dont Mehdi Nemmouche, imiter la démarche d'El Jabbari. ■

L.Ws